

Bibliothèque anarchiste

La Guerre Sociale

Gabriel Ferrère

Gabriel Ferrère
La Guerre Sociale
octobre 1882

extrait le 9 aout 2026 de Wikisource, *La Croix*.
Réaction de *La Croix* au début des troubles de
Montceau-les-Mines et à l'Internationale noire en France.

bibliotheque-anarchiste.com

octobre 1882

L'agitation de fièvre anarchique qui s'est répandue dans toute la France et qui s'est manifestée par des symptômes si effroyablement significatifs a sa source dans la guerre impie et sacrilège que la République a déclarée à l'Eglise.

Il y a deux ans, le gouvernement s'inclinant devant les exigences du radicalisme violait les domiciles des religieux, brisait les portes à coups de hache et entraînait par effraction dans les couvents. De saints vieillards, d'illustres prédicateurs, l'honneur de la chaire française, des savants dont l'érudition est connue de toute l'Europe étaient chassés de leur asile au nom de décrets qui n'avaient reçu ni la sanction du Parlement ni celle de la magistrature. A part quelques mois de 1793, notre histoire nationale n'avait encore eu rien à enregistrer d'aussi lugubre ni d'aussi avilissant.

Ces ignobles attentats causèrent aux catholiques moins d'irritation que de tristesse. L'indignation légitime qu'ils ressentirent en face de tant d'outrages faits à la justice et à la liberté ne put l'emporter sur la certitude des revanches prochaines. Ils se rappelèrent que le souffle des passions humaines change souvent de direction et que toujours, selon la belle expression de Montalembert, « les grandes injures enfantent les grandes réparations. »

Pourquoi donc les coups de hache qui brisaient les portes des couvents retentirent-ils si douloureusement dans nos âmes ? C'est parce que nous eûmes le pressentiment certain que ces détestables entreprises étaient l'annonce fatale de maux qui iraient croissant pour le grand malheur de la France. Les néfastes journées de novembre 1880 nous firent entrevoir de pires lendemains. Ce n'est pas en vain qu'un gouvernement remue tant de passions mauvaises et sème dans le peuple la haine contre toute une classe sociale. « Ces coups de force, s'écriait M^e Sabatier, dans la péroraison de son admirable plaidoyer devant le tribunal des conflits, ont pour les âmes faibles et grossières, un attrait puissant et une saveur fatale. »

Que pensent aujourd'hui de ces avertissements prophétiques les glorieux libérateurs qui nous émancipèrent, il y a deux ans, des Barnabites et des Récollets ? « Le cléricalisme, s'écriaient-ils alors, c'est l'ennemi. » À les entendre, l'expul-

sion des Congrégations allait permettre à la République de respirer à l'aise. Rien ne faisait plus obstacle aux bienfaits dont l'opportunisme prétendait avoir les mains pleines. La confiance allait régner dans les cœurs et la joie rayonner sur tous les visages.

Nos gouvernants qui prirent ainsi l'engagement de nous rendre heureux appartiennent à cette catégorie d'hommes politiques, dénoncés autrefois par Saint-Simon comme des fléaux, parce qu'ils soulèvent toutes les questions, sans en soupçonner le poids, la portée ou les conséquences. Ils s'imaginèrent que les appétits révolutionnaires surexcités se contenteraient du régal de quelques religieux. Ils ne réfléchirent point à « cet attrait puissant que les coups de force exercent sur les âmes faibles et grossières. »

Après avoir expulsé des Congrégations, violé le domicile et la liberté des citoyens, attenté sous toutes les formes à la liberté de conscience, ils crurent qu'il leur serait facile de dire aux passions révolutionnaires : « Vous n'irez pas plus loin. » Leur naïve confiance les aveugla sur la route parcourue et sur le terme où elle devait fatalement aboutir lorsque tout d'un coup la Révolution se dressant devant eux au milieu de la nation inattentive leur dit comme le démon du Dante :

« Tu non sapevi, ch'io loico fossi ? »

Tu ne savais pas que je fusse logicien ? »

Au mois d'août dernier, une bande d'émeutiers, obéissant à un mot d'ordre mystérieux, parcourut durant toute une semaine Montceau-les-Mines et le pays environnant, en y commettant toute sorte de sévices et d'attentats. Ces forcenés abattirent des croix, saccagèrent des chapelles, pillèrent et incendièrent des églises et des presbytères. Ils firent sauter par la dynamite la statue de Notre-Dame-des-Mines et la porte de l'église de Montceau ; ils arrêtaient le curé et envahirent, armés de fusils et de fourches, un couvent de religieuses et une école où ils maltraitèrent plusieurs Frères de la Doctrine chrétienne.

Ces sauvages exploits ne troublèrent pas bien profondément la quiétude des gens qui nous gouvernent. Ils ne voulurent voir dans les émeutiers de Montceau-les-Mines que

des libres-penseurs, trop passionnés, qui exagéraient un peu les manifestations de leur zèle anti-clérical ; des auxiliaires qui, en s'attaquant aux croix, aux chapelles, aux églises, faisaient pour ainsi dire acte d'adhésion à un gouvernement dont la principale préoccupation est d'arracher les crucifix des salles d'école.

Mais cette agitation de fièvre anarchique qui, à ses débuts, semblait uniquement dirigée par la passion antireligieuse, menaça bientôt à leur tour les bourgeois, les patrons, les capitalistes, les classes prétendues spoliatrices. Les troubles se renouvelèrent au mois de septembre sur différents points du bassin houiller de Saône-et-Loire, à Saint-Vallier, à Sanvigne, à Saint-Berain, à Blanzey. Cette fois, ce ne fut plus seulement contre les statues sacrées, contre les autels que les forcenés tournèrent leurs fureurs ; ce ne fut plus seulement aux prêtres, aux instituteurs congréganistes, aux religieuses, qu'ils destinèrent leurs coups criminels. Rejetant toute autorité, enveloppant dans la même haine implacable les capitalistes, les bourgeois, les patrons, tous ceux qui possèdent, tous ceux qui ne vivent pas du travail de leurs mains, ils s'attaquèrent aux intérêts matériels, à la propriété, au capital, à la rente, à la base économique du monde moderne.

Des menaces de mort furent adressées à nombre d'industriels et de propriétaires, au maire républicain de Montceau et au directeur des mines de Blanzey, M. Chagot.

Des actes de dévastation et de destruction furent commis contre des propriétés privées, contre la demeure de particuliers, dont la conduite ne fournissait aucun prétexte de vengeance aux auteurs de ces criminelles tentatives.

Des proclamations, contenant de nouvelles promesses d'assassinat, furent affichées sur les murs de Montceau et des localités environnantes. On y lisait des phrases de ce genre :

« Ah ! bourgeois idiots, vous avez cru nous épouvanter en nous nous menaçant ; vous n'avez réussi qu'à faire accentuer notre haine ; et bientôt nous vous le prouverons par de nouveaux faits ! Vive la Révolution sociale ! Vive l'anarchie ! »

Pendant que le bassin minier de Saône-et-Loire était le théâtre de ces essais de jacquerie et que des scènes de ban-

et de la tranquillité en Europe. Et comme cet homme d'Etat n'attend qu'un prétexte pour recommencer contre nous les hostilités, il saisira celui que lui fournit la criminelle imprévoyance de nos gouvernants, pour reculer du côté de l'Occident les limites où, en 1871, M. de Moltke a tracé les frontières du nouvel empire germanique.

Gabriel FERRÈRE.

ditisme analogues à celles qui ont terrorisé l'Irlande jetaient l'épouvante dans l'arrondissement de Châlon, la dynamite faisait son apparition à Lyon, à Montpellier, à Marseille, à Toulon et ailleurs. À Lyon, des bombes explosibles, déposées par des nihilistes français qui ont emprunté à leurs congénères de Russie leurs formidables engins de destruction, faisaient plusieurs victimes parmi les consommateurs du café Bellecour. À Amiens, des incendies, allumés par des mains criminelles, éclataient au même moment sur différents points de la ville. De grands industriels, tels que MM. Japy frères et C^e, manufacturiers à Beaucourt, près de Montbéliard, recevaient du comité de la dynamite un avis ainsi libellé :

« Le comité de la dynamite ordonne à MM. Japy frères d'avoir à augmenter tous leurs ouvriers, sans exception, de 30 % dans un délai de quinze jours, sans quoi toutes les usines sauteront et les exploiters Japy seront assassinés. On peut prévenir toute la police, rien n'empêchera l'exécution. »

On voit que, pour arriver à leur but, les nihilistes français sont résolus à employer les moyens dont se servent leurs coreligionnaires de Moscou et de Saint-Petersbourg.

Maîtres de plusieurs départements, où ils ont déjà fait parler la dynamite, ils la feront bientôt parler dans toute la France, ainsi qu'ils l'annoncent audacieusement. C'est une guerre de classe qui commence, une guerre qui s'exerce par des attentats commis contre les personnes et les propriétés, et qui ne peut manquer d'éclater d'un moment à l'autre à Paris, où elle atteindra des proportions dignes de la ville révolutionnaire par excellence. C'est la guerre sociale.

L'attitude du gouvernement durant ces scènes de banditisme et de sauvagerie sera plus tard un bien grand sujet d'étonnement pour l'historien.

Incrédules aux premiers signes du désordre, les hommes qui nous gouvernent s'obstinèrent à nier le danger et affectèrent même, dans cette méconnaissance aveugle, une sorte d'insouciance héroïque. Les avertissements ne leur avaient cependant pas fait défaut. La déposition de M. Chagot, directeur des mines de Blanzy, devant la cour d'assises de Saône-et-Loire, ne laisse aucun doute à cet égard.

« L'organisation socialiste de notre région, a-t-il dit, est complète depuis plusieurs années. La préfecture de Saône-et-Loire a été avertie. Nous avons supplié l'autorité de surveiller ces agissements. L'autorité n'a rien, absolument rien fait. Alors nous avons été désarmés. »

La déposition de M. Campionnet, maître de forges à Gueugnon, est encore plus explicite.

« J'ai surpris pendant une nuit de l'hiver dernier, une réunion des ouvriers des mines dans les bois. J'ai pris même un des mineurs par le bras et lui ai dit : « Que faites vous là ? Nous causons, répondit l'homme, et il disparut. »

« J'ai signalé alors la société secrète à M. Hendlé, alors préfet de Saône-et-Loire, qui m'a dit qu'il avait déjà parlé de l'affaire à Paris, et il n'en fut plus question. »

« Les statuts de la Société de Gueugnon portaient en tête : Association socialiste des ouvriers du sud-est. Elle se réunissait deux fois par mois, dans les bois ou dans les carrières. Depuis, les ouvriers louèrent une maison. »

« J'ai offert au brigadier de gendarmerie de le conduire à une des réunions, mais l'administration n'a pas cru devoir l'y autoriser. »

Cette indifférence, cette impassibilité de l'autorité laisserait presque supposer qu'elle était de connivence avec les émeutiers. Quoi qu'il en soit, le gouvernement qui, avec un peu de vigilance, aurait pu prévenir les premiers troubles de Montceau-Mines n'essaya pas de les réprimer.

Les organes ministériels s'efforcèrent d'expliquer, sinon de pallier les abominables excès commis par les insurgés. Le Temps imputa la responsabilité de ces violences aux détestables prétentions de l'administration des mines. En abattant des croix et en incendiant des chapelles, les mineurs révoltés n'avaient fait que répondre à une provocation cléricale. C'est M. Chagot, qui par son catholicisme outré, par la trop large place qu'il faisait aux influences religieuses dans son administration, a froissé les sentiments des ouvriers libres-penseurs. Le directeur des mines de Blanzay subventionnait les écoles des frères ; il encourageait les œuvres religieuses ; enfin, il avait pris la liberté grande d'assister au congrès catholique d'Autun.

tice, s'est chargée de ceux des pays voisins et leur offre une hospitalité qu'elle refuse à un prince de la maison de Bourbon. Et tandis que toutes les nations du continent ont gardé le droit de protéger leurs frontières et de chasser, en cas de besoin, leurs hôtes incommodes ou dangereux, le dernier ministère a pris l'initiative d'un projet de loi destiné à donner aux étrangers des garanties contre les expulsions arbitraires.

Les ministres actuels ou leurs successeurs ne s'arrêteront pas à mi-chemin dans la voie des concessions aux exigences révolutionnaires. Un jour viendra où ils achèteront la vie misérable que les intransigeants veulent bien leur laisser au prix d'une nouvelle capitulation, et où ils proposeront purement et simplement l'abrogation de la loi de 1849, qui règle nos rapports avec ces monarchies puissantes dont la République sent tout autour d'elle la défiance et la haine. C'est alors que les apôtres et les héros du socialisme ou du nihilisme qui arme à Berlin, à Madrid et à Saint-Petersbourg, les assassins des rois et des empereurs, salueront la France comme la terre généreuse de l'impunité, et respireront sous son ciel la paix de leurs crimes. Ils recevront chez nous une hospitalité qui les laissera conspirer avec une active quiétude contre les souverains de l'étranger et contre le gouvernement même qui leur accorde cette hospitalité.

Et voilà comment Paris, devenu un asile comparable à celui de la Rome antique, méritera d'être un jour la capitale de la République universelle et le champ d'expérimentation de la République scientifique.

Mais que nos gouvernants y réfléchissent : nous avons à nos portes une nation puissante dont le souverain a essuyé plusieurs fois les balles des assassins. L'homme d'Etat qui dirige ses destinées ne tolérera pas que notre pays devienne le refuge naturel de tous les conspirateurs et comme le foyer du monde révolutionnaire.

Au nom de toutes les monarchies du continent à qui notre République est naturellement suspecte, il signifiera à notre gouvernement qu'un système qui laisse prêcher le meurtre et l'incendie et qui excite des inquiétudes justifiées dans le reste du monde civilisé, est incompatible avec le maintien de la paix

presque complète à une science qu'elle n'a pas eu le loisir de s'assimiler. Dans sa précipitation d'apprendre, elle n'a pas pris le temps de réfléchir et est allée d'un seul bout aux dernières conséquences de tous les systèmes. Aussi Bakounine a-t-il mérité d'être traité de révolutionnaire même par les hommes de l'Internationale et aujourd'hui l'influence nihiliste se fait sentir dans ces manifestes anarchiques où l'on prophétise le bouleversement universel, l'effondrement de la société et l'avènement prochain du chaos.

Bakounine, que la mort a surpris avant qu'il ait eu le temps de savourer le fruit maudit de son œuvre révolutionnaire, a laissé des héritiers dignes de lui. Hartmann, dont M. de Freycinet a refusé jadis l'extradition au gouvernement russe, afin de complaire au Conseil municipal de Paris ; Pierre Lavroff qui, lorsqu'un arrêté d'expulsion fut pris contre lui, quitta Paris en intimant à ses amis l'ordre d'exiger l'abrogation de la loi en vertu de laquelle on l'éloignait ; le prince Krapotkine, un des principaux rédacteurs du *Révolté*, organe qui se publie à Genève et qui proclame l'avènement du prolétariat, le règne de l'anarchie, la suppression des propriétaires par la violence, tels sont les héritiers et les successeurs de Bakounine.

Le prince Krapotkine, qui réside ordinairement à Londres et dont on a signalé dans ces derniers temps la présence à Paris, paraît avoir pris une part importante à l'organisation des groupes anarchistes. Il est membre du Comité directeur ou comité intime qui se réunit tous les mois à Genève et n'est resté étranger à aucun des événements dont la région de l'Est vient d'être le théâtre.

Nous ne parlons que des principaux agitateurs, car il n'est guère possible de faire le dénombrement exact de tous ces révolutionnaires d'instinct et de métier qui, sans feu ni lieu dans les deux mondes, ont établi en France leur quartier général.

Le gouvernement républicain, soucieux de ne point mentir à son origine, est resté inerte devant l'accroissement continu de cette émigration de révolutionnaires étrangers, de nihilistes russes qui conspirent à ciel ouvert parmi nous et offrent à notre prolétariat insurgé l'appât de leur communisme agraire. La République, comme si elle n'avait pas assez de ses repris de jus-

La patience humaine a ses limites, et celle des mineurs de Montceau a fini par leur échapper. Les émeutiers ont eu tort sans doute, non pas tant d'avoir outragé la religion des Français, en détruisant des édifices consacrés au culte, que d'avoir troublé l'ordre public. Mais c'est à M. Chagot qu'il convient de faire remonter la responsabilité première des désordres.

La presse ministérielle s'empessa d'accepter ces scandaleuses et misérables explications. Mais aussitôt les journaux socialistes désireux de maintenir aux troubles leur véritable caractère, traitèrent de fable ridicule le récit du *Temps* et, l'un d'eux, le *Prolétaire*, déclara que la prise d'armes de Montceau-les-Mines constituait « une tentative socialiste et nullement antireligieuse ».

L'événement ne tarda pas à justifier cette appréciation. Le mouvement qui, à son début, semblait exclusivement antireligieux dégénéra en mouvement socialiste, ou pour mieux dire, il devint socialiste, sans perdre son caractère antireligieux.

Il dut en coûter à l'amour-propre de nos gouvernants d'être obligés de constater cette transformation. Ils avaient si souvent répété que le suffrage universel supprimait la guerre civile en résolvant d'une manière pacifique tous les différends ; que le bulletin de vote remplaçait avec avantage le coup de fusil ; que les revendications sociales étaient ajournées indéfiniment par le fait seul de leur arrivée au pouvoir, et qu'enfin la dynamite et la nitroglycérine étaient les armes des nations opprimées, que l'apparition de ces facteurs nouveaux de la politique, au milieu de la France républicaine, les plongea dans une indicible stupéfaction. Mais lorsque après avoir constaté le mal, le gouvernement s'efforça de le réprimer, son impuissance devint visible à tous les yeux et sensible à tous les esprits. On s'aperçut que ce pouvoir qui n'avait pas eu la force de protéger les citoyens et de faire respecter leur vie et leurs propriétés n'était même plus capable d'assurer la liberté et l'indépendance d'un jury, ni de maintenir le fonctionnement régulier de la justice.

On connaît les faits qui ont motivé le renvoi à une autre session du procès des émeutiers de Montceau-les-Mines. Après avoir adressé au président de la cour d'assises de Châlon-sur-

Saône, une lettre anonyme remplie de menaces, les anarchistes encouragés par le relâchement graduel des ressorts d'un gouvernement qui n'a plus de force que pour persécuter le clergé ou laïciser les écoles, mirent tout en œuvre pour entraver l'action de la justice et arracher à ses représentants un verdict d'acquittement.

L'intimidation fut portée à son comble ; tout fut combiné avec un art savant pour terroriser les magistrats et les jurés. Il ne se passa pas de jour sans que la presse intransigeante et socialiste les dénonçât, dans l'hypothèse d'une condamnation, aux repréailles de la démagogie.

« Nous ignorons, put écrire impunément l'une de ces feuilles, de quelles gens se compose ce jury, mais qu'ils soient des monarchistes ou des républicains, ils peuvent être assurés que la France ouvrière qui les regarde se souviendra toujours de ceux qui auront exécuté des travailleurs ».

Et, comme si ce mot de souvenir n'avait pas un sens assez significatif, le même journal ajouta cette phrase qui rendit plus clairement sa pensée :

« Nous ne demandons pas aux jurés de Châlon-sur-Saône d'être bons ; nous leur demandons seulement de ne pas être des imbéciles. Que ceux qui sont des conservateurs endurcis pensent à leur avenir. Qu'ils se pénétrant bien tous également de cette pensée, qu'il n'y a de répit pour leur personne ou pour leurs idées que dans un verdict d'acquittement ».

Ce même gouvernement qui chaque jour va déterrer des lois tombées depuis longtemps en désuétude pour sévir contre des prêtres et des religieux, oublia qu'il existe des lois pour défendre les citoyens contre les menaces dont ils peuvent être l'objet et pour protéger les magistrats et les jurés dans l'exercice de leurs fonctions. Un précédent lui dictait en tout cas sa conduite. On se souvient que lorsque les assassins qui avaient égorgé M. de l'Espée à Saint-Etienne, en mars 1871, comparurent devant la cour d'assises de la Loire, des lettres de menaces furent également adressées aux magistrats et aux jurés. On voulut arguer de ces menaces pour décider la cour à renvoyer l'affaire à une autre session. Elle s'y refusa et les jurés rendirent leur verdict sans faiblesse.

la Russie socialiste les sympathies de l'élément socialiste international. »

L'alliance entre les anarchistes français et les anarchistes russes a été scellée sur son nom, et c'est dans son *Catéchisme révolutionnaire*, sorte de Manuel d'instruction anarchiste qui remplacera bientôt, dans les bibliothèques officielles, le Manuel d'instruction civique de M. Paul Bert, que les chevaliers du pétrole et de la dynamite ont été puiser leurs sauvages inspirations.

Il faut lire cet ouvrage dont nous ne citerons que quelques paragraphes pour se faire une idée de ce que l'âme de Bakounine contenait de fureur subversive :

« Le révolutionnaire a rompu absolument au plus profond de son être avec tout l'ordre civil actuel, avec tout le monde civilisé, avec les lois, les usages, la morale. Il en est l'adversaire impitoyable, il ne vit que pour les détruire.

Le révolutionnaire méprise tout le doctrinarisme et toute la science présente ; il ne connaît bien qu'une seule science : la Destruction. Il étudie la mécanique, la physique, la chimie, et peut-être la médecine : mais ce n'est que dans le but de détruire. Il se livre, à la même fin, à l'étude de la science vivante, c'est-à-dire à l'étude des hommes, de leur caractère, de leurs conditions sociales actuelles. Son désir sera toujours la destruction la plus prompte et la plus sûre de ces ignobles conditions sociales.

Le révolutionnaire méprise l'opinion publique. Il a le même mépris et la même haine pour la morale actuelle dans toutes ses manifestations. Pour lui, tout ce qui favorise le triomphe de la révolution est honnête ; tout ce qui entrave ce triomphe est immoral et criminel. »

Les placards séditionnels dont des mains inconnues recouvrent les murs de nos grandes villes reproduisent presque textuellement des passages entiers du *Catéchisme révolutionnaire*. Rien n'atteste à un plus haut degré cette fusion du socialisme slave avec le socialisme occidental que le style de ces factums, où se reflète si exactement l'état moral de la société russe. Cette société a tous les défauts de la demi-culture et de la demi-civilisation. Elle est passée brusquement de l'ignorance

Ce fut lui qui donna l'ordre d'incendier les édifices publics et de faire sauter les maisons.

Arrêté à Chemnitz et livré au gouvernement de son pays, il fut envoyé en Sibérie d'où il parvint à s'échapper après une assez longue captivité. Bakounine rejoignit à Londres, Herzen qui y rédigeait alors un journal panslaviste et révolutionnaire, intitulé le *Kolokol* (la Cloche). La situation de l'Europe ne lui fournissant pas l'occasion de participer à de nouvelles émeutes, il dut se contenter de propager ses théories de destruction, prenant part aux congrès révolutionnaires de Suisse et de Hollande où il rompit en visière à Karl Marx et aux chefs de l'Internationale qu'il accusait de modérantisme.

La guerre entre l'Allemagne et la France, la révolution du 4 septembre et l'insurrection communaliste de 1871 fournirent un nouvel aliment à son activité. Il appela sous les armes en notre faveur les « prolétaires de tous les pays. » Les prolétaires firent la sourde oreille. Bakounine estimait que la France ne pouvait être sauvée que par une grande révolution sociale et proposait les mesures suivantes : 1° destituer tous les fonctionnaires sans exception ; 2° condamner au bagne tous les bonapartistes ; 3° organiser des bandes révolutionnaires afin d'en imposer aux paysans, 4° emprisonner tous les curés, tous les propriétaires ; 5° créer, pour la distribution des biens, des comités de paysans convertis à la République. Par ces moyens, on se concilierait les campagnes et l'on saurait inspirer surtout l'enthousiasme de la révolution. Lors du mouvement communaliste de Lyon, Bakounine y accourut et prit part à l'assaut donné par les insurgés à l'Hôtel-de-Ville. Ce fut son dernier exploit. Obligé de repasser la frontière, il se retira en Suisse où il acheva son existence dans une inaction qui hâta sa fin.

Dans la période d'anarchie que nous traversons, la figure de ce précurseur de l'anarchie méritait d'être mise en lumière. Il est aisé de se rendre compte de l'ascendant qu'un homme de cette trempe aurait exercé sur ses congénères français dont les récents exploits à Lyon et à Montceau-les-Mines ont dû faire tressaillir d'aise dans sa tombe l'incorrigible et infatigable révolutionnaire. Fidèle aux instructions de son ami Herzen, Bakounine a fait tout ce qui dépendait de lui pour « conquérir à

Le gouvernement n'osa pas renouveler une expérience qui, cette fois, n'aurait peut-être pas aussi bien réussi, tant les consciences sont incertaines, tant les citoyens se sentent peu protégés. Par ordre du garde des sceaux et sur l'avis conforme de ses collègues qui redoutaient un acquittement scandaleux, le procureur général de Dijon, M. Fochier, demanda à la cour de Châlon, qui l'accorda sans hésiter, le renvoi de l'affaire à une autre session.

Il est impossible de qualifier autrement que du nom de *banqueroute* une preuve aussi palpable d'impuissance et de débilité. Les hommes qui nous gouvernent ne paraissent même pas avoir réfléchi aux conséquences de leur pusillanimité. S'il a suffi de quelques menaces anonymes pour interrompre le cours de la justice, il y a lieu de croire que les anarchistes ne se feront pas faute de recourir, à la prochaine occasion, aux moyens employés une première fois avec succès. Dans quelque endroit où ils siégeront, les mêmes menaces d'assassinat, les mêmes procédés d'intimidation atteindront la cour, le parquet et les jurés.¹

La presse intransigente salua par des cris de triomphe cette capitulation du pouvoir. Elle ouvrit une souscription en faveur des prévenus de Chalon-sur-Saône et se plaignit avec violence de ce que le renvoi de l'affaire devant une autre Cour d'assises n'eût pas été immédiatement suivi de la mise en liberté des inculpés. Cette exigence était contraire à la loi qui n'autorise la liberté provisoire sous caution qu'avant l'ouverture des débats. Le gouvernement s'est empressé de donner une satisfaction de principe aux émeutiers.

Le ministre de la justice, M. Devès, a annoncé sa résolution de présenter aux Chambres un projet de loi pour régler la mise en liberté provisoire et en particulier pour autoriser cette mise en liberté après que les débats ont commencé. Nous sommes assurés d'avance que ce projet, impérieusement réclamé par les chefs du parti anarchiste, sera favorablement accueilli par le Parlement. La session qui s'ouvre

1. La cour de cassation vient de renvoyer les accusés devant la cour d'assises du Puy-de-Dôme.

verra nos législateurs occupés à rédiger sous la dictée des bandits et des malfaiteurs le texte des nouveaux articles du Code de procédure criminelle.

Le procès des émeutiers de Montceau-les-Mines a donc tourné à l'avantage des socialistes et des intransigeants, et cet avantage n'est pas le seul, malheureusement, dont ils puissent se féliciter.

Le gouvernement, voulant faire acte de vigueur, opéra un beau matin l'arrestation à Paris et à Lyon d'un certain nombre de personnes soupçonnées d'être en relations avec les agitateurs de Saône-et-Loire. Mais aussitôt il se repent de son audace, et, devant les invectives de la presse révolutionnaire, les cris de fureur des orateurs de clubs, les lettres de menaces qui sont adressées à ses fonctionnaires, il cède encore une fois aux conseils de la peur et rend à la liberté les anarchistes qu'il a fait mettre sous les verrous.

Les partis qui spéculent sur l'emploi de la dynamite pour précipiter la ruine de la société auraient donc tort de se laisser troubler par les préparatifs de résistance du gouvernement.

Les hommes qui sont arrivés au pouvoir après avoir vécu de la sédition sont désarmés contre la sédition et ne savent prendre contre elle que de ridicules mesures.

C'est ainsi que, pour rassurer les populations, ils ont fait paraître au *Journal officiel* un décret relatif à la réglementation du commerce de la dynamite. Désormais, les personnes qui voudront faire usage de cette redoutable substance devront déclarer leurs intentions au préfet de police, sans l'autorisation duquel il sera interdit d'acheter ou de faire circuler de la dynamite. Comme il est probable que les bombes qui ont éclaté ces temps derniers, sur plusieurs points du territoire, ont été fabriquées à l'insu de la police, il est permis de douter de l'efficacité des mesures inventées par le ministère.

Ce n'est pas avec un décret qu'éluderont ceux-là mêmes contre qui il a été édicté qu'on rendra à la France tout ce qui lui manque pour être protégée contre les révolutionnaires. Il faudrait reconstituer un gouvernement, une autorité, une administration honnête et intelligente, une bonne police, des fonction-

qui sommes libres de tout héritage de quelque importance et de tout ce que la civilisation vénère; nous qui n'avons rien à sauver, nous acceptons sans hésitation et sans réserve tout ce que nous donne la révolution de l'Occident; nous acceptons, comme un legs précieux, son idée socialiste, en même temps que ses rêves d'indépendance morale. »

Mais la solution du problème social, c'est en Russie, dans l'organisation de la commune rurale qu'on la trouvera. On sait, en effet, que la base de cette organisation est une espèce de communisme agraire. Dans la commune rurale russe, la propriété du sol est collective, elle est commune à tous les habitants. Cette constitution de la commune n'a pu échapper à l'attention des écrivains révolutionnaires qui proclament que la Russie lui doit de ne pas connaître le fléau du prolétariat. « La force de la Russie, a dit Michelet, c'est qu'elle a dans son sein une sorte de loi agraire, je veux dire une distribution perpétuelle de terres à tous les survenants. »

Herzen s'empare de ces paroles qui flattent son amour-propre de socialiste et de patriote et il en conclut que la Russie étant appelée à devenir la libératrice du peuple dans le monde entier, elle doit s'efforcer de conquérir les sympathies de l'élément socialiste européen et devenir le centre du mouvement socialiste international.

Les faits ont correspondu aux théories. On sait avec quelle ardeur infatigable l'ami et le contemporain de Herzen, Bakounine, qui s'était constitué architecte de ruines, a rempli son apostolat. Durant vingt-cinq années il erra à travers l'Europe, accourant vers tout endroit où il y avait quelque chose à détruire, quelque désordre à organiser.

Vers la fin du règne de Louis-Philippe, il arrive à Paris, alors en pleine effervescence socialiste, se lie avec Louis Blanc, collabore à la *Réforme* de Flocon et se fait expulser par le ministère Guizot pour un appel à la révolution prononcé en 1847 dans une réunion polonaise. L'année suivante il prend part au congrès slave de Prague et élève les barricades qu'emportèrent les soldats de Windisch-graëtz. En 1849, il est l'âme de la défense de Dresde révoltée contre les troupes prussiennes et saxonnes.

Désormais, la dynamite est l'argument souverain, « l'instrument nécessaire », comme dirait M. Duclerc, le symbole de la République scientifique. Elle a remplacé le coup de fusil auquel les hommes qui nous gouvernent ont eu si souvent recours contre les régimes qui ont précédé le leur.

L'intervention soudaine de la dynamite dans nos luttes politiques, la présence des chefs du parti nihiliste sur notre territoire, leur participation évidente aux actes de sauvagerie qui ont si légitimement passionné l'opinion publique, ont révélé à tout le monde l'existence d'un lien unissant les anarchistes russes aux anarchistes français. Cette découverte n'a nullement surpris ceux à qui l'histoire du nihilisme est quelque peu familière. De tout temps, les chefs du radicalisme russe ont caressé des rêves de bouleversement universel et ont ambitionné de régner sur les débris de l'ordre social européen. L'alliance du socialisme occidental et du socialisme panslaviste est le but vers lequel ont toujours tendu leurs efforts. Cette alliance constitue un des points principaux du programme de Herzen, le père et l'apôtre du nihilisme.

« Il n'y a réellement que deux questions, écrivait Herzen : la question sociale et la question russe, et les deux questions n'en font qu'une. Le socialisme unira les deux fractions : la fraction révolutionnaire européenne et la fraction panslaviste...

Ce n'est plus contre le prêtre, contre le roi, contre le noble, que l'étendard est levé, mais contre l'héritier d'eux tous, contre le maître, contre le monopoleur patenté des instruments de travail. Et le révolutionnaire n'est plus huguenot, protestant ou libéral ; il s'appelle l'ouvrier. »

Ces lignes ne semblent-elles pas écrites d'hier et extraites de quelque organe anarchiste, la *Tenaille* ou le *Droit social* ?

« L'Europe, dit encore Herzen, est trop riche pour risquer tout ; elle a trop d'intérêts à ménager ; elle est trop civilisée dans ses classes supérieures et trop peu dans ses classes inférieures, pour se jeter à corps perdu dans une révolution si complète. Républicains et monarchistes, déistes et jésuites, boutiquiers et paysans, tous sont conservateurs en Europe. Il n'y a de révolutionnaires que les ouvriers. Nous autres qui sommes une minorité d'hommes indépendants, sans traditions ; nous

naires ayant le sentiment du devoir, tout ce dont la République a fait table rase.

Nos grands hommes d'Etat peuvent frapper des religieux, ils ne peuvent constituer un gouvernement.

Leur existence est à la merci d'une Chambre dont l'appui ne leur serait d'ailleurs d'aucune utilité pour lutter contre les entreprises de la démagogie. Cette Chambre, gouvernée par une majorité haineuse, ignorante, tour à tour brutale et servile, sans doctrines, sans vues politiques, sans autre lien qu'une hostilité inepte et sauvage contre l'Eglise, pèse d'un bien faible poids dans la balance des intérêts sociaux.

Feront-ils appel aux conservateurs ? Cet appel aura peu d'écho, car l'indignation et le dégoût ont creusé un abîme infranchissable entre la République et les honnêtes gens.

Comptent-ils, pour répandre la terreur dans l'âme des anarchistes, sur la sévérité des tribunaux ? Cette illusion, nous l'avons vue, ne leur est plus permise. L'exemple de Chalon-sur-Saône portera ses fruits, et les malfaiteurs qui, une première fois, ont fait reculer la justice, connaissent maintenant le moyen de suspendre l'application des lois.

Ils croient pouvoir se reposer sur l'armée. Et que diront-ils s'ils voient surgir de ses rangs de nouveaux Labordères ? N'ont-ils pas exalté l'indiscipline militaire ? Le gendarme lui-même, ce dernier rempart de l'ordre social, n'est plus aujourd'hui ce fonctionnaire dont le prestige aux yeux des populations tenait à ce que sa principale, pour ne pas dire son unique mission, était de surveiller et d'arrêter les malfaiteurs. Devenus les exécuteurs des hautes et des basses œuvres ministérielles, les gendarmes ont vu leur rôle se transformer avec les circonstances et le gouvernement s'est servi moins souvent d'eux contre les assassins et les voleurs que contre les religieux et les prêtres.

Le gouvernement de la République qui a maintes fois réclamé leur concours pour démolir des croix et enfoncer les portes des couvents, saurait-il exiger d'eux qu'ils déploient beaucoup de fermeté contre les anarchistes de Montceau-les-Mines, auteurs de méfaits analogues ?

Il n'est pas jusqu'à l'exemple du chef de l'Etat qui ne soit un puissant encouragement pour les iconoclastes et les fauteurs de désordre.

L'autre soir, dans une réunion publique, un logicien, anarchiste notable, le citoyen Hémeri Dufoug, s'est écrié, aux applaudissements de l'auditoire :

« Le 14 février 1831, un étudiant en droit, Grévy, pour l'appeler par son nom, prenait part au pillage de l'archevêché. Il était dans son droit, n'est-ce pas, et je ne l'en blâme pas. Eh bien ! est-ce que les copains de Montceau-les-Mines qui ne sont pas étudiants en droit, seraient dans leur tort ? »

Lorsque le passé du chef de l'Etat fournit aux émeutiers des arguments *ad hominem* d'une aussi incontestable valeur, lorsque les démagogues contre lesquels on s'apprête à sévir peuvent si facilement établir qu'ils n'ont fait qu'appliquer les théories et suivre les exemples des hommes qui sont au pouvoir, on peut prédire que tous les essais de réaction, toutes les tentatives de résistance sont vouées à un échec certain. La résistance veut des mains pures et celles de nos gouvernants ont trempé dans des crimes aussi odieux que ceux qu'ils sont impuissants à punir. L'autorité morale, plus nécessaire encore que la force matérielle, leur fait défaut pour défendre contre les entreprises de la Révolution les principes qu'ils ont méconus, les lois supérieures qu'ils ont transgressées, les croyances dont ils ont enseigné le mépris.

Ce qui ajoute à la gravité des récents événements qui ont si vivement ému l'opinion publique, c'est que, loin de constituer, comme on l'a prétendu, des actes isolés, ils se rattachent à un plan savamment combiné et constituent, pour ainsi dire, l'épisode d'avant-garde de la guerre sociale.

Le gouvernement, qui a tout intérêt à ne pas grossir le péril aux yeux du public, a été forcé de l'avouer : dans une note que l'agence Havas a communiquée aux journaux, il déclare que ces événements « sont le fait d'une véritable association ayant sa tête et ses principaux chefs à l'étranger et qui a pu se développer en France dans ces dernières années. »

Ces aveux sont bons à recueillir ; ils montrent que nos gouvernants, exclusivement occupés à laïciser les écoles et les hô-

son temps et de sa peine à forger contre le clergé des lois hostiles, des lois de persécution ou de confiscation, qui ameute contre les prêtres les passions de la plèbe qu'elle veut distraire de ses convoitises sociales et de ses utopies radicales ? Elle se flattait par ce moyen d'accroître sa popularité. Pour toute réponse, les anarchistes lui signifient qu'elle sera « emportée la première avec ou sans dynamite. »

L'organisateur et le chef des émeutiers de Montceau-les-Mines, M. Dumay, un maire du Quatre-Septembre qui rédige une feuille anarchiste, intitulée : *La Tenaille*, écrit aux ouvriers de Saint-Etienne :

« N'espérez rien d'une Chambre bourgeoise, n'attendez rien de vos députés. »

Les membres du Gouvernement ne sont pas mieux traités. C'est ainsi que le ministre actuel des travaux publics, M. Hérisson, dénoncé l'autre soir dans une réunion publique comme coupable d'avoir laissé fusiller le communard Tony-Moillin, a été désigné nominativement aux vengeances des anarchistes.

Le chef de l'Etat lui-même n'est pas épargné. Des menaces de mort sont venues troubler la sérénité olympienne de l'Elysée et un orateur de club a offert son bras pour tuer « le braconnier jurassien », M. Jules Grévy.

Telle est la reconnaissance du parti anarchiste pour ce parti bourgeois républicain qui a tout fait pour lui. Que seraient les anarchistes, en effet, sans ces bourgeois républicains qui leur ont rouvert les portes de la patrie et leur ont frayé la voie du pouvoir ? Et, pour les remercier, voici qu'on s'apprête à diriger contre eux « la propagande du fait » ou, en d'autres termes, à attaquer à l'aide de la dynamite leurs personnes et leurs propriétés.

À Lyon, dans un club anarchiste, on demande à l'orateur : « Par quels moyens nous débarrasserons-nous des bourgeois qui détiennent le pouvoir ? — Par la dynamite ! » répond-il, et l'assistance entière d'applaudir.

À Paris, les réunions anarchistes se terminent par des quêtes destinées à fournir aux prolétaires cet instrument d'égalité sociale.

Le rôle que les anarchistes assignent à la science dans leurs futures entreprises est clairement exposé dans un manifeste adressé par le Comité exécutif révolutionnaire international à tous les « bourgeois, capitalistes et gouvernants » et qui a été affiché l'autre jour sur les murs des premier, deuxième, cinquième et sixième arrondissements de la capitale. Voici comment se termine ce document dont la lecture a dû donner à réfléchir aux républicains de toute nuance qui n'ont cessé de nous répéter depuis des années que la science suffit à résoudre tous les problèmes dont l'ignorance demandait jadis la solution à la foi :

« Ce ne sera plus le fusil à la main que nous descendrons dans la rue pour attaquer votre classe qui a à sa disposition des centaines de milliers d'hommes armés jusqu'aux dents ; non, nous n'emploierons que les moyens que nous donne la science, que nous a dévoilés la chimie. Pour vous détruire, tous les engins sont bons, depuis le poignard et la dynamite jusqu'au poison et au pétrole.

C'est sur la science que s'appuient nos théories socialistes, et c'est avec l'aide de la science que nous accomplirons la liquidation sociale.

Mort aux exploiters !

Le Comité exécutif. »

Quant à l'ordre dans lequel s'opérera cette « liquidation sociale », il faut, pour être renseigné à cet égard, se reporter à la déclaration suivante du citoyen Jules Guesde, dans un des derniers numéros de *l'Égalité* :

« C'est par le pouvoir politique que nous débiterons. C'est le Parlement qui devra, le premier, être emporté avec ou sans dynamite, le comment nous délogerons la bourgeoisie du gouvernement dépendant non des hommes, mais des circonstances :

Le pouvoir d'abord ;

La propriété ensuite ;

L'Eglise enfin, — s'il en reste.

Tel est notre plan. »

Que pense de ces menaces la majorité républicaine du Palais-Bourbon, qui, depuis cinq ans, dépense le meilleur de

pitiaux, à pourchasser les congrégations, à enfermer le clergé dans le Concordat, a laissé se développer, sans y prendre garde, une association qui menace tous les intérêts et qui vise à la destruction de la société par les moyens les plus violents et les plus criminels.

La note de l'agence Havas fait également justice de cette sottise et odieuse calomnie accréditée par les principaux organes de la presse républicaine et qui tend à imputer au « cléricalisme » de M. Chagot la responsabilité des troubles de Montceau-les-Mines. Il est bon de mettre en regard de cette accusation la noble et ferme déposition de M. Chagot devant la cour d'assises de Chalon-sur-Saône.

« Messieurs, a-t-il dit, j'ai des sentiments religieux, j'en suis heureux, puisqu'ils ne portent à considérer mes ouvriers comme mes enfants et à faire pour eux tout ce que je puis ; mais jamais je n'ai exercé aucune pression sur les consciences, je laisse mes employés libres... Mais jamais je ne tolérerai à Montceau de démonstration publique contre la religion et la société. Les ouvriers sont libres chez eux ; au dehors, j'entends qu'ils n'insultent pas à mes convictions. »

Les actes de M. Chagot répondent à ses paroles. Quand il parle de sa foi religieuse qui lui fait considérer les ouvriers qu'il emploie comme ses enfants, ce n'est pas un vain mot dans sa bouche. Il leur a donné spontanément ce qui a été réclamé en vain dans d'autres centres d'exploitation minière. Il leur a assuré une retraite de 4 à 600 francs par an. Quand ils se marient, il leur avance une somme de 3, 000 francs et les rend propriétaires d'une maison et de son jardin, moyennant le paiement, pendant dix ans, d'un loyer inférieur à celui qu'ils paieraient ailleurs. Nous ne parlons pas des créations de fourneaux économiques, de distributions gratuites de médicaments, des visites de médecins, etc., qui ont si notablement amélioré la condition des mineurs.

Enfin, dans l'espace de dix ans, la Compagnie de Blanzay a augmenté d'un demi-million les salaires de ses employés.

Cette conduite méritait à M. Chagot une autre récompense que celle que lui ont ménagée les agitateurs de Montceau-les-Mines. Malheureusement, on peut dire d'une manière générale

que la haine du parti socialiste ouvrier contre les patrons se mesure en quelque sorte à la sollicitude que les patrons témoignent à leurs ouvriers.

C'est ainsi que MM. Japy, les manufacturiers de Beaucourt, qui ont reçu du comité de la dynamite la lettre de menaces que nous avons publiée plus haut, ont prêté, en onze années, un million six cent quatre-vingt-cinq mille francs à leurs ouvriers.

Il est donc puéril de parler de la féodalité industrielle qui courbe le peuple sous son joug. Si un intolérable despotisme pèse sur les classes ouvrières, ce despotisme n'est pas celui des patrons, mais celui des agrégations antisociales dans lesquelles se laissent prendre, comme dans un engrenage, des milliers de travailleurs.

La Révolution, qui a méconnu et blessé les intérêts de l'ordre supérieur, n'a pas mieux compris, ni mieux traité les intérêts matériels. En détruisant l'organisation tutélaire du travail, elle a livré l'ouvrier à l'isolement et a jeté ainsi les principes de la crise sociale dont les convulsions rempliront peut-être la fin du dix-neuvième siècle. Cet isolement mortel et contre-nature, le travailleur y échappe par toute issue qui s'ouvre devant lui. Il cherche n'importe où l'agglomération, la cohésion et il demande à ces affiliations révolutionnaires, où il se trouve en contact avec des docteurs en subversion qui s'acharnent à vicier le jugement de l'ouvrier et à empoisonner son âme pour en faire, avec plus d'aisance, l'instrument de leurs ambitions scélérates.

Le malheureux ainsi embauché perd aussitôt le sentiment de la respectabilité du travail; il prend horreur de sa tâche et veut y voir une servitude et une dégradation. A force de s'entendre répéter que tout travailleur non manuel est un oisif qui vole à l'ouvrier sa part de loisir et de bien-être, il finit par se persuader qu'il est opprimé et se prend d'une haine sauvage contre le patron. On lui enseigne qu'il a le droit d'être le maître de la société, d'accaparer ou de s'annexer le capital; qu'il est apte à faire de la politique, à briguer les faveurs du suffrage universel, à devenir député, sénateur, à gouverner et à légiférer; en un mot qu'il n'est rien et qu'il devrait être tout. On allume ainsi dans son cœur la passion de la guerre, d'une guerre

gave de jouissances et se vautre dans le borborygme de sa débauche ».

L'Insurgé de Rivesaltes.

Le groupe communiste l'Alarme de Narbonne.

Le comité exécutif la Trique, de Narbonne également, qui n'accepte ni statuts, ni règlements, ni présidence, etc., qu'il considère comme « étant des autorités ».

L'Aurore révolutionnaire de Perpignan.

Le groupe de Villequier (Seine-Inférieure), qui crie : « Bravo ! flétrissez sans pitié ces vampires qui se vautrent dans la rue avec la sueur des prolétaires. »

Les Indignés de Vienne.

Le groupe Louise Michel de Lyon.

Les Travailleurs de Saint-Denis.

Les Révolutionnaires de Vienne, qui déclarent que « le prolétaire devra se servir de tous les moyens qu'il a à sa disposition : le feu, le fer, la poudre, la guerre sans trêve ni merci à ces capitalistes qu'on appelle propriétaires, magistrature, armée, clergé, gouvernement ».

Il y a encore (car on ne peut tout citer) *l'Effondrement de Lodève*, les *Niveleurs troyens*, les *Criminels du Creuzot* et enfin la *Panthère des Batignolles*, dénomination après laquelle il faut renoncer à trouver mieux.

Tous les groupes d'une même région sont reliés entre eux par une Fédération. Il y a la Fédération de Saône-et-Loire, celle du Midi, celle du Sud-Est, celle de la Loire. Chacune de ces fédérations a ses timbres et cachets, portant son nom, le nom du lieu où siègent ses chefs et parfois aussi quelque symbole. Celle de Saône-et-Loire a un lion pour emblème.

La fédération sert d'intermédiaire entre les groupes locaux et le comité directeur ou comité intime.

Les groupes anarchistes sont en général peu nombreux, 40 à 50 personnes au plus. Mais le nombre n'a aucune importance pour ces conspirateurs qui ne veulent point de lutte dans la rue, qui recommandent même l'action isolée et demandent à la physique, à la chimie, à la mécanique, à toutes les branches de la science le moyen brutal d'anéantir la société.

la tradition responsable, déclare la société telle qu'elle existe une caverne d'iniquités, prétend tout mettre sens dessus dessous et réaliser par cette méthode simple et rapide ses aspirations à la jouissance aux biens de la terre. Il ne saurait être question pour ce parti de chercher des garanties pour les travailleurs contre « l'exploitation » dont ils se disent victimes de la part des patrons, de prévenir les contestations qui surgissent entre le capital et le travail. Ces mesures sont vaines et inefficaces. Puisque les ouvriers sont les victimes d'un régime tyrannique il est plus simple de s'attaquer à la source de la tyrannie, en supprimant le prolétariat, en expropriant, ou pour employer l'expression consacrée, en « résorbant » les classes supérieures, les classes spoliatrices.

Tout est pourri, donc il importe de tout anéantir : moralité, religion, propriété, justice, Église, État, police, tribunaux.

De l'ancienne société, que reste-t-il ?

Pas un germe, rien, *nihil*. « La destruction totale pour but et la dynamite pour moyen », tel est le programme du parti, dont les explosions de Lyon et de Montpellier, les incidents qui ont marqué le procès de Chalon-sur-Saône et les scènes de sauvage anarchie dont la région de Montceau-les-Mines a été le théâtre, nous ont révélé en même temps l'existence et la puissante organisation.

C'est Lyon, qui paraît avoir été le premier centre anarchiste sérieusement constitué en France. Un groupe de cinq à six cents membres se forma dans cette ville peu de temps après le congrès du Havre et se fractionna ensuite en douze sections, soit deux sections par arrondissement lyonnais. Cette organisation paraît avoir servi de modèle aux anarchistes parisiens, dont le nombre s'élève à douze cents environ, répartis dans une quarantaine de groupes.

Les groupes anarchistes prennent des noms qui semblent empruntés au répertoire du Vaudeville, ainsi qu'on peut en juger par les échantillons suivants :

Le cercle des Outlaws de Saint-Étienne.

Les Cœurs-de-Chêne de Cette : qui écrivent, « Guerre à outrance à cette société inique et corrompue où l'honnête homme souffre et travaille, tandis que le scélérat sans entrailles se

sauvage, qui ne connaît pas de droit des gens, guerre aussi redoutable aux patrons que funeste aux ouvriers.

Ces affiliations, dont les membres sont liés par un pacte de solidarité, destructeur de toute spontanéité, de tout libre arbitre dans l'individu, englobent aujourd'hui la presque totalité des ouvriers.

On s'était imaginé que les rigueurs exercées en mai 1871, contre les soldats de la Commune, que la loi édictée contre l'Internationale avaient eu raison du socialisme. On peut mesurer aujourd'hui toute l'étendue de cette illusion qui provient de ce que beaucoup de gens ont confondu les associations corporatives avec l'Internationale et les ont regardées comme le produit même de l'Internationale.

Les associations corporatives ouvrières sont le résultat d'une longue série d'efforts poursuivis depuis une époque bien antérieure à la fondation de l'Internationale, pour arriver à donner une organisation militante du prolétariat.

Cette organisation reçut une nouvelle vigueur de la loi de 1864 qui a décrété la liberté des coalitions. La guerre, les événements qui la suivirent et la défaite de la Commune, arrêterent un instant sans doute les progrès du mouvement ouvrier ; mais l'organisation corporative ne fut pas atteinte. Quelques individualités ardentes se trouvèrent enveloppées dans la répression ou contraintes de s'exiler ; mais les membres fugitifs de la Commune qui se dispersèrent partout, principalement dans les pays voisins de la France, continuèrent à entretenir par tous les moyens des correspondances secrètes avec l'intérieur.

Le mouvement socialiste continua bientôt sa marche menaçante. Grâce à des souscriptions particulières et à des subventions votées par quelques villes, un certain nombre de délégués des corporations ouvrières se rendirent aux expositions universelles de Vienne et de Philadelphie, où ils se livrèrent à des études sur l'organisation du travail et le groupement des forces ouvrières.

Le rapatriement des amnistiés rendit à ces associations leurs chefs et leurs cadres. Bientôt le parti socialiste compta des organes tels que le *Prolétaire*, l'*Égalité*, la *Fédération*, le

Socialisme progressif, la *Commune libre* qui furent répandus à profusion dans les centres ouvriers. Le programme du parti fut délibéré dans des congrès dont le premier s'ouvrit à Paris en 1876. Les congrès suivants eurent lieu à Lyon en 1878, à Marseille en 1879, à Paris et au Havre en 1880.

Ce dernier congrès élaborait et adopta, à la majorité de 43 voix contre 10, un programme que nous croyons devoir faire connaître, car il résume avec précision les idées de la fraction modérée du parti :

A. — *Programme politique*

« 1° Abolition de toutes les lois sur la presse, les réunions et les associations, et surtout de la loi contre l'Association internationale des travailleurs ; suppression du livret, cette mise en carte de la classe ouvrière, et de tous les articles du Code établissant l'infériorité de l'ouvrier vis-à-vis du patron ;

2° Suppression du budget des cultes et retour à la nation des biens dits de main-morte, meubles et immeubles, appartenant aux corporations religieuses (décret de la Commune du 2 avril 1871), y compris toutes les annexes industrielles et commerciales de ces corporations ;

3° Armement général du peuple ;

4° La Commune maîtresse de son administration et de sa police, et de toutes les fonctions publiques rétribuées. »

B. — *Programme économique*

« 1° Repos d'un jour par semaine ou interdiction légale pour les employeurs de faire travailler plus de 6 jours sur 7. — Réduction légale de la journée de travail à 8 heures pour les adultes. Interdiction du travail des enfants dans les ateliers privés au-dessous de 14 ans ; et de 14 à 18 ans, réduction de la journée de travail à 6 heures. — Surveillance des apprentis par les corporations ouvrières.

2° Minimum légal des salaires déterminé chaque année d'après le prix local des denrées.

3° Égalité de salaire pour les travailleurs des deux sexes.

4° Instruction scientifique, professionnelle et intégrale de tous les enfants mis, pour leur entretien, à la charge de la société représentée par l'État et par les communes.

5° Mise à la charge de la société des vieillards et des invalides du travail.

6° Suppression de toute immixtion des employeurs dans l'administration des caisses ouvrières de prévoyance, etc., restituées à la gestion exclusive des ouvriers ;

7° Responsabilité des patrons en matière d'accidents, garantie par un cautionnement versé par l'employeur et proportionnée au nombre des ouvriers employés et aux dangers que présente l'industrie.

8° Intervention des ouvriers dans les règlements spéciaux des divers ateliers ; suppression du droit usurpé par les patrons de frapper d'une pénalité quelconque leurs ouvriers sous forme d'amendes ou de retenues sur leurs salaires. (Décret de la Commune du 27 avril 1871.)

9° Révision de tous les contrats ayant aliéné la propriété publique (banques, chemins de fer, mines, etc.), et l'exploitation de tous les ateliers de l'État confiée aux ouvriers qui y travaillent.

10° Abolition de tous les impôts indirects et transformation de tous les impôts directs en un impôt progressif sur les revenus dépassant 3, 000 fr. ; — *suppression de l'héritage* en ligne collatérale et de tout l'héritage en ligne directe dépassant 20, 000 fr.

11° Cessation absolue de l'aliénation des propriétés foncières par les communes ou l'État.

12° Affectation par les municipalités des fonds disponibles à la construction, dans tous les terrains appartenant aux communes de bâtiments de natures diverses, tels que maisons d'habitation, bazars de dépôts, pour louer sans bénéfice aux habitants. »

Les rédacteurs de ce programme dont l'exécution comporte cependant un contingent assez respectable de mesures radicales et violentes, n'échappèrent pas à la loi fatale des révolutions.

Ils furent bientôt dépassés à leur tour par un nouveau parti qui, dédaignant les revendications politiques et économiques, les systèmes et les théories, les demi-mesures et les réformes de détail, s'insurge contre les misères humaines, en rend l'État,